Communiqué de Presse

Puteaux, le 17 janvier 2019

La FFMI et la FNAIM rejoignent l'Association Promotelec

La Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI) et la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) rejoignent l'Association Promotelec en qualité d'administrateurs. Avec ces arrivées, Promotelec demeure plus que jamais l'association de référence pour parler de la sécurité et du confort dans l'habitat.

Pour Thierry Le BOUCHER, président de l'Association Promotelec, « *l'arrivée de la FFMI et de la FNAIM constitue une excellente nouvelle pour élargir nos champs de réflexion et nos cibles pour parler de la sécurité dans le logement et du confort dans l'habitat. Avoir au sein de notre tour de table des spécialistes de la sécurité incendie et de l'immobilier renforcera indéniablement notre expertise dans l'écosystème résidentiel, dans le neuf comme dans l'ancien* ».

Pour Jean-Marc TORROLLION, président de la FNAIM, « *l'adhésion à Promotelec confirme notre engagement de longue date dans les questions liées à la sécurité, à la santé et au bien-être des habitants dans leur logement. L'instauration du diagnostic électrique obligatoire pour la location depuis 2018 renforce le rôle des agents immobiliers dans leur rôle de conseil auprès nos clients, tout comme ce fut le cas avec l'instauration du diagnostic de performance énergétique il y a une dizaine d'années* ».

Pour Régis COUSIN, président de la FFMI, « *la sécurité incendie est notre cœur de métier, dans le résidentiel comme dans le tertiaire, et notre rapprochement avec Promotelec nous permettra de croiser nos compétences et nos connaissances au service de la sécurité des Français dans leur logement. Quand on sait que 25 % des incendies d'habitation sont de source électrique, il y a effectivement encore du travail d'information et de sensibilisation à mettre en œuvre auprès de nos concitoyens*».

Contact presse :
Laura Gardelli (Agence Story Up)
laura.gardelli@outlook.fr
06 42 37 82 46

Contact Promotelec :
Jérôme Koenig
jerome.koenig@promotelec.com
01 41 97 42 78

À propos de Promotelec :
Seul espace dédié aux discussions sur les usages durables, performants et bas carbone de l'électricité, Promotelec est une association d'intérêt général, créée en 1962, qui réunit à la fois les acteurs de l'électricité, du bâtiment, et des associations de consommateurs, et dont le positionnement est axé sur des enjeux de société (sécurité électrique, performance énergétique du bâti, valorisation des matériaux durables et renouvelables, promotion de la domotique et des objets connectés, adaptation des logements au vieillissement de la population et à la dépendance).
Promotelec informe et accompagne à la fois les particuliers, les professionnels et les collectivités locales dans la conception et la réalisation de leurs projets d'amélioration de l'habitat, dans le neuf ou l'existant, aussi bien dans le parc public que dans le parc privé.
Les membres de Promotelec : ANAH, CAPEB, CGL, CINOV, CSTB, EDF, ENEDIS, FAMILLES DE FRANCE, FDME, FEDELEC, FFB, FFIE, FFMI, FIEEC, FNAIM, FNCCR, FPI, IGNES, LCA-FFB, GROUPE MULLER, SAINT-GOBAIN, SERCE, SYCABEL, UNA3E-CAPEB, USH.
Ses études, conseils et astuces sont à retrouver sur www.promotelec.com

Communiqué de Presse

À propos de la FNAIM :
La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilière (CNTGI).
Contact presse : Galivel & Associés - 01 41 05 02 02 galivel@galivel.com

À propos de la FFMI :
La Fédération Française des Métiers de l'Incendie regroupe la majorité des professionnels de la sécurité incendie qu'ils soient industriels, concepteurs, fabricants ou prestataires de services. Elle représente 250 entreprises réunies par la volonté commune d'agir pour promouvoir la qualité des produits et services destinés à la protection contre l'incendie. En 2018, les entreprises adhérentes à la FFMI emploient 25 000 salariés pour un chiffre d'affaires global de 3 md€.